Fouesnant

Une importante Seigneurie d'autrefois

Sous l'Ancien Régime, la noblesse du Pays Fouesnantais était dominée par la seigneurie de CHEFFONTAINES. Sa juridiction, (basse. moyenne et haute justice) avait absorbé celles de LANRYON au 17 siècle et celle du MUR HENVEZ et GUÉRIVEN à la veille de la Révolution. Elle tenait son siège au bourg de PLEUVEN.

Une seule autre seigneurie conservait ses droits à. l'aube de la Révolution, mais son ressort se limitait à la paroisse de FOUESIAIT: c'était celle de KERGARADEC dont le manoir, situé au village du même nom à BEG MEIL, disparut assez tôt puisqu'il était déjà en ruines voilà trois siècles. Les droits de cette seigneurie, basse, doyenne et haute justices témoignaient d'une certaine importance.

C'est à la "montre" de 1426 que KERGARADEC est mentionné pour la première fois dans les textes Maurice de LAIGUÉOUEZ s'était présenté au titre de la seigneurie, mais certains détails permettent de supposer que celle-ci était bien plus ancienne. Nous relevons en effet dans un aveu de 1682 qui reprend des documents plus anciens, que la famille de PLOEUC alors en possession de la seigneurie, se prévalait de certains droits dont l'énumération précise apporte des renseignements intéressants:

...Le dit seigneur déclare être dans la possession de tout temps immémorial, lui, ses hoirs, successeurs et prédécesseurs, comme fondateur de l'église paroissiale de FOUESNANT, de tenir et prendre la coutume sur toutes les denrées qui se vendent et débitent au bourg de Fouesnant le jour de la féte de Saint Pierre et Saint-Paul et avoir de tous temps ses enfeux et tombes en la dite église, armoiriées de ses armes avec ses alliances qui sont d'argent à une croix pattée d'azur, étant dans les quatre tombes et enfeux au dit Seigneur et placées à savoir: 1 'une derrière le grand autel, deux autres du côté de l'Évangile vis à vis du grand autel et la quatrième sous la tour de la dite église, toutes armoiriées de la dite croix pattée; et en outre leurs armes au-dessus des tombes du côté de l'Évangile et sur le vitrage du pignon occidental de la dite église, avec quatre piliers aux quatre coins du cimetière, armoiriés des armes des prédécesseurs du dit seigneur avouant, avec aussi les armes de ses dits prédécesseurs mises en bosse au grand portail de la dite église; comme aussi fondateurs de la chapelle Saint-Jean située au dit FOUESNANT, mentionnée au présent aveu, avec les mêmes armes ci-dessus décrites et les droits de coutume le jour de la Saint Jean en Juin".

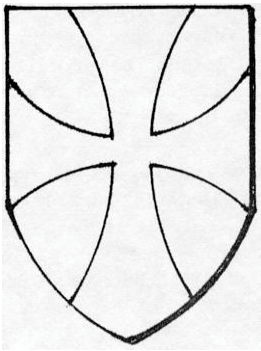

** : Voir lexique et notes en fin d'article,*

La seigneurie possédait donc quatre enfeux en l'église de FOUESNANT et tous aux places d'honneur, ce qui révèle déjà une prééminence certaine. D'autre part, les quatre piliers du cimetière correspondent aux piliers des fourches patibulaires de la juridiction, celles-ci dressées à COAT-QUINTOUX (près de Croas-Avalou) en bordure de la route de Quimper à Concarneau. La justice était rendue chaque jeudi de quinzaine au bourg de FOUESNANT, probablement à l'intérieur de l'enclos délimité par les quatre piliers.

Ce qui paraît aussi particulièrement intéressant, ce sont les armoiries. La présence d'un écusson "en bosse" (en relief) au grand portail de l'église laisse supposer que la seigneurie était bien fondatrice et donc contemporaine de la construction de l'église, ce qui la ferait remonter au début du 12" siècle!

Ces armoiries. "*D'argent à la croix pattée d'azur* ", sont certainement très anciennes mais ne correspondent pas à celles des LANGUÉOUEZ qui sont "*Fascé ondé d'*or et d'azur *au chef* de g*ueules*-. *Elles appartiennent* à *la famille* de PRATENROUX (en Penhars), famille éteinte dans la seconde moitié du 14" siècle, mais dont l'une des branches s'est fondue dans LANGUÉOUEZ par le mariage d'Azénor de PRATENROUX (morte en 1348) avec JEAN DE LANGUÉOUEZ, probablement cadet de famille. La seigneurie de PRATENROUX reviendra à Hervé du JUCH, marié vers 1350 à Marguerite de PRATENROUX.

Le château ou manoir de Pratenroux se dressait autrefois près du bourg de Penhars, en direction de Douarnenez.

Le GUENNEC précise: *"Aujourd'hui, il ne reste plus à l'entrée d'une cour de ferme qu'une large arcade flanquée de deux petites taure1les et décorée de moulures dans le style du 14 siècle.*

De nombreuses personnalités dont CAMBRY, FLAUBERT, FRÉMINVILLE ont visité ces lieux, sur lesquels planent d'anciennes légendes relatives aux Templiers.

Pour en revenir à notre propos, il est probable qu'Azénor de PRATENROUX apporta en dot à Jean de LANGUÉOUEZ la seigneurie de KERGARADEC. Quelques mots sur cette famille de LAIGUÉOUEZ, originaire de Locronan et qui demeurait en son château de Lézarscoet : de ce manoir, déjà en ruines en 1694, il ne reste rien. Beaucoup de ses pierres ont servi à la construction du château de Moellien.

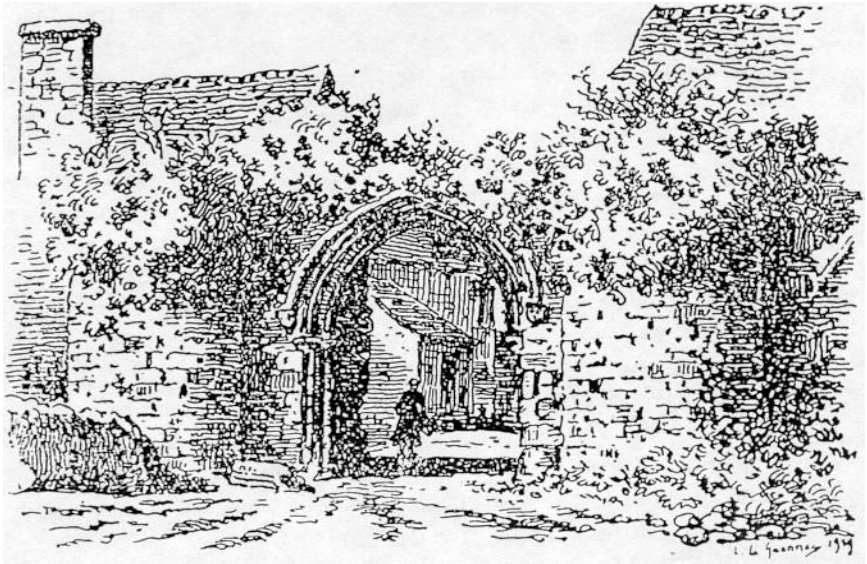

Halna du FRETAY fouilla les ruines en 1896; il déblaya deux belles salles souterraines encore voûtées en partie hautes de 3, 70 mètres et auxquelles descendaient cinq escaliers. D'après ces vestiges le château devait être très important.

Lézarscoet a appartenu à Maurice de LANGUÉOUEZ, chevalier tué à la bataille d'Auray en 1364 ; puis à Jean de LAIGUÉOUEZ (mort en 1424), dont le fils Gauvain trahit la Bretagne au profit du roi de France Charles VII qui lui faisait secrètement tenir une pension de trois cents livres. Le château de Lézarscoet, pillé et incendié en manière de représailles par les partisans du Duc François II est resté depuis en ruines.

Un Maurice de LANGUÉOUEZ, probablement descendant d'Azénor de PRATEIROUX et de Jean de LAIGUÉOUEZ était donc présent à la montre de 1426 au titre de la seigneurie de KERGARADEC. En 1481, c'est Jean de LAIGUÉOUEZ qui se présente à la montre de Cornouaille à Carhaix. Nous trouvons en 1356, toujours au titre de la seigneurie, Marie de LAIGUÉOUEZ, Dame de KERGARADEC, du GUILLY et du MUR, ce qui laisse à penser que la descendance mâle n'existait plus. La présence de Jean de KEROUAIT à la tête de la seigneurie en 1573 tendrait à le prouver. On relève déjà en 1426 un Jean de KEROUAIT au Plessix (Le Quinquis), probablement le même à "*BRANGOLO* " en 1453 et 1481. A cette dernière montre, il s'était fait représenter parce "*qu'il était vieil* ", par Guillaume Le GALL, "archer" en "brigandine". Il faut ensuite attendre 1570 pour retrouver un Jean de KEROUAIT à "BRÉHOULOU"; plus question de Brangolo après 1481. Davies, dans son vieux dictionnaire, considérait "Bran" et "Bré" comme synonymes en breton ancien. Ce Brangolo ne serait-il pas le Bréhoulou de 1570 ? Car, si après 1570 il n'est plus question de Brangolo comme lieu noble, jusqu'à cette date le nom de Bréhoulou n'a jamais été indiqué. Dans un aveu de 1573, on trouve d'ailleurs un "BRANGOU" où le "N. et le "G" ont été surchargés d'un "H". Il est probable que Jean de KEROUANT a fait construire un nouveau manoir à proximité de l'ancien et en a modifié le nom.

Cette famille de KEROUANT, originaire de Plobannalec, demeurait au manoir de Kerouant proche du Kernuz actuel. Ce dernier devint d'ailleurs très tôt sa résidence principale. Elle était très liée aux: seigneurs du PONT et, comme eux, épousa la religion protestante. Au cours des guerres de la Ligue, Jean de KEROUANT s'était enfermé dans le château de Pont-l'Abbé et y avait amené tout ce qu'il possédait de plus précieux. Lorsque le château fut pris par LÉZONNET, Jean de KEROUANT fut emmené prisonnier à Concarneau avec son fils. Tous ses meubles et objets de valeur furent saisis. Lui même se libéra en payant une rançon de cinq cents écus.

Le château de Kerouant n'existe plus; édifices et mobilier ont été détruits lors d'un incendie en 1836. En réalité, depuis le 16 siècle le siège de la seigneurie était Kernuz, dont le nom remplaça peu à peu celui de Kerouant dans les divers écrits.

Il semble bien que ce fut Jean de KEROUANT qui rassembla les deux seigneuries de Kergaradec et de Bréhoulou: un aveu de 1570 le reconnaît seigneur de Bréhoulou, et un autre de 1573 Seigneur de Kergaradec. La seigneurie de Bréhoulou était peu importante, mais peu à peu son nom aura tendance à supplanter celui de Kergaradec. Le manoir de Kergaradec bientôt abandonné, tomba en ruines probablement après la construction de celui de Bréhoulou. Ce qu'il en restait a été rasé au milieu du 20 siècle et remplacé par une construction dans laquelle on a réemployé les éléments d'une porte et un entourage de fenêtre ainsi qu'un écusson encastré sous la fenêtre dans le mur du pignon ouest. Cet écusson ayant été martelé,

certains détails sont difficiles à identifier. On reconnaît cependant en 2 et 3 la croix pattée; en
en 1, la silhouette d'un animal qui pourrait être le lion du Juch (ou le léopard des Le Jumeau de KERGARADEC ?) ; en 4, des amorces de chevrons surmontés d'une jumelle qui sont de Kerouant (ou Kernuz). L'ancien manoir pourrait donc dater de la fin du 16. Dans le jardin on a conservé le couronnement d'un puits qui fait une jolie vasque d'une forme originale.

Il semble que le manoir de Bréhoulou ait servi de résidence secondaire à la famille de KERNUZ; nous n'y avons relevé ni naissances, ni décès, ni nom de locataire.

Jean de KEROUAIT n'a pas longtemps bénéficié du regroupement des deux seigneuries, car dès La fin du 16 siècle on les retrouve dans la famille de PLOEUC, très ancienne et puissante famille du Poher.

Charles de PLOEUC, à l'origine de la branche qui nous intéresse, habitait en Poullaouen au château de Tymen entouré de fortes murailles. De son mariage avec Marie de SAINT-GOUESNOU, Dame du BREIGHOU, naquit Jean de PLOEUC qui épousa vers 1598 Anne de TYVARLEN. Elle lui apporta en dot Tyvarlen, Guilguiffin, Kernuz, Kergaradec et bien d'autres lieux en Cornouaille. Leur fils Pierre laissa La seigneurie à Marie de PLOEUC, puis à Françoise de PLOEUC, Dame du ROZ, qui épousa Pierre François RIOU. Françoise mourut en 1670. **A** La suite de son décès fut rédigé l'aveu qui a été notre principale source de renseignements.

Il ne semble pas que la famille de PLOEUC ait jamais résidé à Kergaradec ou à Bréhoulou, ses châteaux de Guilguiffin en Landudec et de Kernuz étant plus en rapport avec sa notoriété.

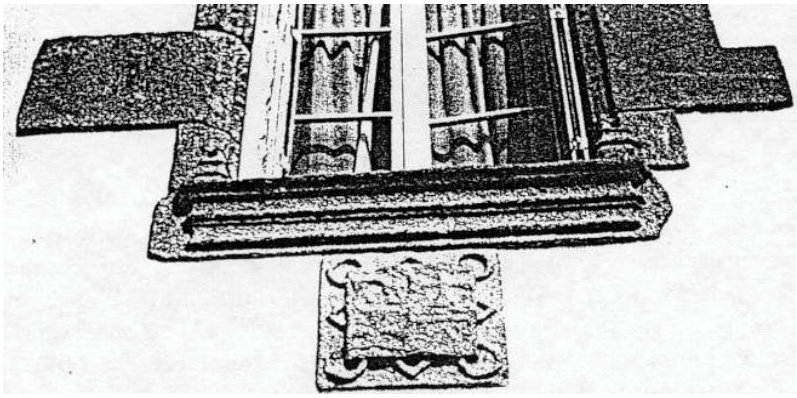

KERNUZ
˝D'or à deux chevrons
De gueules, surmontés
D'une jumelle de même˝

Le JUMEAU de KERGARADEC

˝ De gueules au léopard d'or ˝

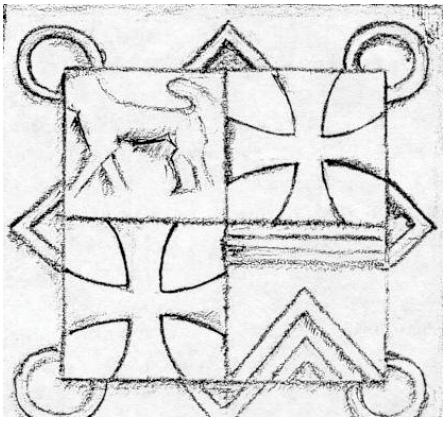

Jumeau (le)
De
Kergaradec

LE JUCH

Juch (du)

˝ D'azur au lion d'argent, lampassé de gueules˝

Couronnement De puits à BRÉHOULOU

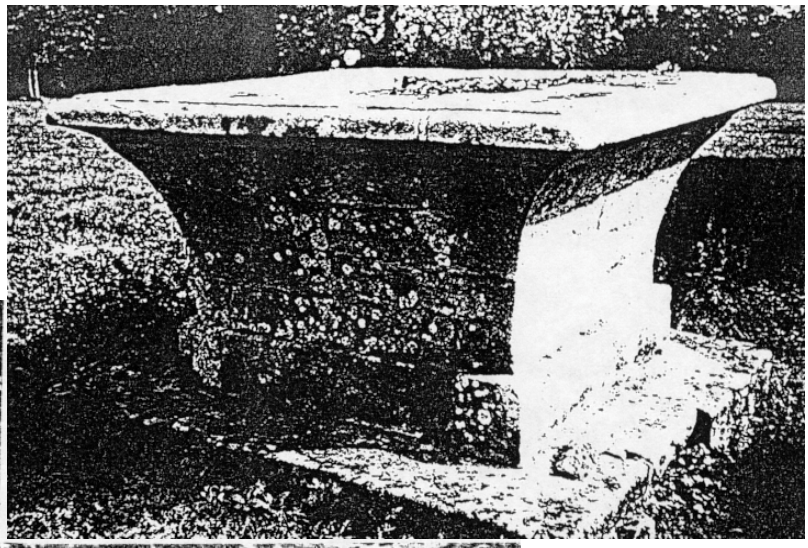

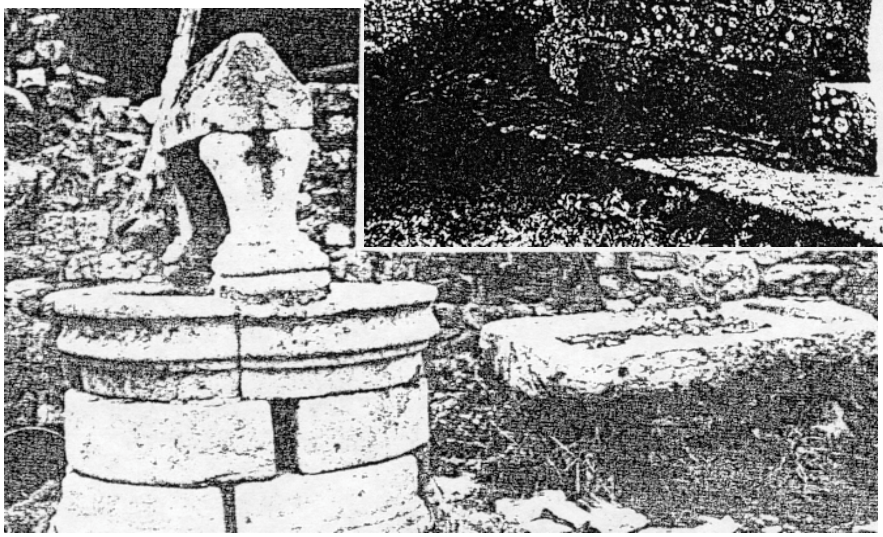

Couronnement de Puits de facture Classique à KERISAC

Nous trouvons plus tard un Pierre François RIOU qui règle des droits sur Kergaradec en 1712; son fils Guillaume Joseph établit en 1727, depuis son château de Kernuz, un aveu concernant le lieu noble de Lanveur Mais rapidement la seigneurie passe dans les familles LOHÉAC et d'ESCLABISSAC, cette dernière originaire d'Auvergne. En 1741, Charlotte LOHÉAC du GUILLY, veuve de Messire Louis d'ESCLABISSAC règle des droits sur Kergaradec. Mais c'est surtout le nom de Marie Françoise d'ESCLABISSAC "*veuve de* M*essire Jacques DOUDALL, chevalier seigneur de SILLERIE, ancien capitaine au régiment de Brévic, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis* " que l'on rencontre dans les actes établis par les notaires de Fouesnant. C'est en son nom que sont établis en 1779 aveux concernant ses domaines de FOUESNANT, en particulier le lieu noble de Kergaradec affermé à titre de domaine congéable à Charles GOLHEN (à qui elle prête même 300 livres!). Kerveltrec à Yves Le GOARDET, Kerdont à Yves Le BOURHIS, etc...

Il est probable que Marie Françoise d 'ESCLABISSAC ait résidé parfois à Bréhoulou. **A** la fin du siècle, la famille tenait toujours la seigneurie; n'ayant pas émigré, ses biens ne furent pas confisqués.

Au cours du 19 siècle, la seigneurie Kergaradec-Bréhoulou fut démantelée ; Bréhoulou et quelques autres furent acquis par la famille BUZARÉ. C'est elle qui, en 1932, légua au département le manoir et le domaine de Bréhoulou, à charge d'y installer une école d'agriculture. Celle-ci est devenue le lycée actuel.

LE DOMAINE SEIGNEURIAL

Nous conservons dans l'énumération l'ordre de l'aveu qui paraît parfois assez embrouillé: un aveu en reprenait un précédent en y ajoutant les acquisitions, ce qui permet de suivre le développement de la seigneurie.

Les termes du contrat se répétant pour chacun des lieux, nous ne citons in-extenso que les dispositions concernant les trois premiers, nous bornant pour les suivants à en indiquer le nom, celui des exploitants, les surfaces et éventuellement quelques particularités.

1. En la paroisse de Fouesnant, le manoir et seigneurie de KERGARADEC avec sa cour, aire, jardin, colombier, bois de futaie, rabine, bois taillis, prééminences, fief, juridiction exercée de tout temps immémorial au bourg de Fouesnant, étant de haute, basse et moyenne justices, droit de sceau et patibulaires situées au village de Coat-Quintoux, suivant procès-verbal fait à la requête du sieur de TRÉXAREC tuteur esté des dits mineurs par le sieur Sénéchal et substitut de Monsieur le Procureur du Roi de Quimper-Corentin le 5 décembre 1649, les dites patibulaires tombées par l'âge et le temps sur le dit lieu.

Le dit manoir de KERGARADEC ruiné et exploité noblement ainsi que les terres et dépendances à titre de domaine congéable à l'usement du Comté de Cornouaille, avec aussi la métairie noble en dépendant, consistant en maison, crèche, écurie, aire, jardin, courtil, franchises et dépendances, contenant en tout, compris les terres qui sont sous les édifices 39 journaux de terre chaude, 5 j de terre froide et 1 j et ½ sous prairie, exploité noblement au titre de domaine congéable par Noël BOLLORÉ pour payer au dit seigneur la somme de 25 livres, 26 rases de froment mesure du Roi, 16 combles d'avoine foulée même mesure, 4 chapons et les corvées, suite de moulin, droit de champart à la quatre et cinquième gerbe, quite de change au Roi.

2. Le lieu et convenant de KERENGRIXEN situé dans la paroisse de Fouesnant comprenant: maison, crèche, four, cour, aire, jardin, courtil, issues et franchises, exploité roturièrement à titre de domaine congéable par Pierre LAOUÉNAN, Pierre GARIN et Barbe BRONNEC, contenant au total 11 journaux de terre chaude, 3 j sous terre froide, 1 j 1/2 sous prairie, à la charge de payer par an au titre de rente convenancière : 9 rases de froment, 6 combles d'avoine foulée mesure de Concarneau, 27 sols en argent, un chapon, champart et suite de moulin,donnant à l'est sur la grève de la mer, au sud sur terre au sieur de LEZONNET et des autres endroits sur les terres de l'avouant

3. Le lieu du PENQUER avec maison, crèche, four, aire, jardin, cour, courtil, issues et franchises, exploité roturièrement à titre de convenant par Guillaume Le BRAS; contenant sous terre chaude 8 journaux 1/2, sous terre froide 3j, avec droit de pâturage sur la montagne de .*Boemeil*, donnant à l'est sur terre de l'avouant, au sud sur terre au sieur du Lety, à l'ouest sur terre de Lézonnet, et au nord sur terre de saint Guénolé. Le loyer sera réglé par 6 rases de froment, 6 combles d'avoine mesure de Concarneau. Corvée, champart, et suite de moulin.

4. Le lieu de KERVELTREC BRAS exploité, par Vincent RIEN et Guillaume Le FAOU: 15 j 1/2 de terre chaude, 10 j ½ de terre froide et 1 j ½ de prairie.

5. Un autre convenant appelé [ERVELTREC BIHAN exploité par Anne le SÉHEDIC veuve de feu Jacob BERTHOLOX: 1 j 1/2 de terre chaude, 1 j 1/2 de terre froide.

6. Un autre village nommé LESGUERN KERINGART exploité par Christophe HÉLORET : 5 j 1/2 de terre chaude, 4 J de terre froide, et sous prairies 4 journées de faucheur.